

Accueil Jeunes L'Archipel

Léo Lagrange Centre-Est - 28 rue Le Jolivet 21000 Dijon

Tél 1 : 06 07 73 58 08 / Tél 2 : 06 60 06 73 32 / email : ajmansart@gmail.com

Fiche d'inscription (valable 12 mois)



! IMPORTANT : Merci de remplir toutes les informations et de nous fournir les pièces obligatoires sinon nous ne pourrons pas accueillir votre enfant

PIECES OBLIGATOIRES POUR VALIDER L'INSCRIPTION :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Vaccins obligatoires DT Polio (joindre une copie des pages vaccinations du carnet de santé) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Dernier avis d'impôts sur le revenu (<i>pour le calcul de votre quotient familial</i>) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tarif adhésion : 5€ par foyer (foyer = les parents et les enfants mineurs) |

Pour inscrire votre enfant aux baignades et activités aquatiques, il faudra également nous fournir les pièces suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Brevet natation 50m (attestant de savoir nager pour les sorties baignade), à effectuer en piscine municipale, sinon apporter un gilet de sauvetage, |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Test aisance aquatique (pour les activités nautiques type : canoë, planche à voile, etc ...), à effectuer en piscine municipale |

Le jeune mineur :

PRENOM* : Nom* :

(en majuscules)

Date de naissance* : Tel portable* :

Les responsables légaux du jeune mineur :

	Responsable légal n°1 et/ou Responsable légal n°2
Nom et Prénom	
Lien de parenté avec le jeune mineur	
Tél portable et fixe	
Adresse postale	
Adresse email	
N° allocataire CAF	

J'autorise : (cochez les cases)

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | mon enfant à participer aux activités, aux soirées et aux sorties à Dijon et en dehors de Dijon |
| <input type="checkbox"/> | Léo Lagrange Centre-Est à utiliser l'image de mon enfant mineur filmé et photographié lors des activités |
| <input type="checkbox"/> | les animateurs à laisser partir seul mon enfant après les activités |
| <input type="checkbox"/> | les animateurs à laisser partir seul mon enfant <u>après 22h</u> |
| <input type="checkbox"/> | mon enfant à venir les mardis, jeudis et vendredis en dehors des vacances scolaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> | l'équipe d'animation à prendre les mesures nécessaires (y compris le transport dans un établissement hospitalier le plus proche) en cas d'accident durant la sortie. Je m'engage à rembourser les frais engagés par l'association Léo Lagrange Centre-Est en cas d'hospitalisation. |

Retournez la page svp



Vaccins contre DT Polio (Diphthérite, Tétanos et Poliomyélite) : ! OBLIGATOIRE : entre 11 et 13 ans :

Date du dernier rappel* : (regardez sur le carnet de santé)

Quel document fournir ?

Seuls les documents suivants sont recevables : les pages vaccinations du carnet de santé ou un certificat de médecin avec les mentions obligatoires suivantes : nom, prénom, date de naissance, dates de vaccinations, n° de lot du vaccin, signature et tampon du médecin.



! OBLIGATOIRE : Autres informations sanitaires de votre enfant :

Poids* : kg Taille* : cm

Allergies* :

Alimentaires	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Précisez :
Médicamenteuses	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Précisez :
Autres (animaux, plantes, pollen)	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Précisez :

Si la réponse est OUI : joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Votre enfant présente t-il un problème de santé ? Si oui précisez* :

.....

Recommandations utiles des parents* :

(Port de lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc ...)

.....

.....

Médecin traitant* : Nom Téléphone :

Je déclare avoir lu, compris et accepté les règles de fonctionnement et les modalités d'accueil dont un exemplaire m'a été remis.

	Le ou les responsables légaux	Le jeune mineur
Écrire « lu et approuvé » :		
Écrire Nom et Prénom :		
Signature :		
Date :		

Pour le retour du dossier : **sur RDV obligatoire**, contactez nous sur un de ces numéros :



06 07 73 58 08

06 60 06 73 32

Accueil Jeunes L'Archipel

Léo Lagrange Centre-Est - 28 rue Le Jolivet 21000 Dijon

Tél 1 : 06 07 73 58 08 / Tél 2 : 06 60 06 73 32 / email : ajmansart@gmail.com



Préventions COVID-19

(à conserver)

Avant d'envoyer votre enfant à l'accueil Jeunes, vous devez :

- surveiller d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte pour l'accueil jeunes (la température doit être inférieure à 38°C),
- nous informer au plus vite de la survenue d'un cas confirmé au sein de votre foyer en précisant si c'est votre enfant qui est concerné,
- expliquer à votre enfant les gestes barrières à appliquer scrupuleusement.
- si les masques sont obligatoires :
 - fournir suffisamment de masques à votre enfant (dans un sac congélation) pour toute la durée de l'accueil : un masque par créneau de 4 heures,
 - fournir des masques à la taille du visage de votre enfant (ni trop grand, ni trop petit),

Informations générales :

- Nous appliquons les différents protocoles sanitaires d'état et ceux qui sont spécifiques aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM),
- Chaque usager doit respecter les protocoles sanitaires en vigueur et ceux des locaux (signalétique, marquage au sol, port du masque, friction par gel hydroalcoolique ou savon, distance physique, etc.),
- Nous effectuons une désinfection régulière (locaux, matériel pédagogique, minibus, etc) avec un virucide norme EN14476

Accueil Jeunes L'Archipel

Léo Lagrange Centre-Est - 28 rue Le Jolivet 21000 Dijon

Tél 1 : 06 07 73 58 08 / Tél 2 : 06 60 06 73 32 / email : ajmansart@gmail.com

Modalités d'accueil (*document à conserver*)

Informations importantes :

- Si votre enfant vient ou repart seul, il est sous votre responsabilité en dehors des locaux et horaires d'accueil.
- Le lieu de RDV et de fin des activités s'effectue toujours à l'adresse de l'Accueil ci-dessus.
- Si votre enfant ne se présente pas à l'activité, il est sous votre responsabilité, nous vous préviendrons.
- L'équipe d'animation vous préviendra par téléphone ou SMS en cas d'annulation de la sortie, de changement, de retard ou de retour plus tôt que prévu.

Dossier d'inscription à l'accueil jeunes :

Pour obtenir le dossier :

- Solution n°1 : Envoi par email et impression par vos soins,
- Solution n°2 : Remise en main propre à l'accueil **sur RDV**

Pour le retour du dossier : **sur RDV obligatoire, contactez nous.**

Inscription aux activités, séjours :

- Activités en dehors des vacances : Inscriptions par SMS, par email
- Activités pendant les vacances : Pré-Inscription par formulaire en ligne. **En cas de forte demande, nous tenterons de satisfaire au maximum les souhaits de chacun en répartissant les demandes de manière équitable.**
- Séjours : Pour s'inscrire à un séjour, le jeune mineur devra d'abord avoir participé aux activités de journée ou de demi journée afin de vérifier s'il respecte les règles données par les animateurs et les règles minimum de savoir vivre. Pré-inscription par formulaire en ligne en fonction des modalités du séjour. 50% des places pour les filles et 50% pour les garçons. Si plus d'inscrits que de places : tirage au sort.

Paiement des activités :

Activités en dehors des vacances : (mercredis, samedis, happy hours, etc) :

- paiement possible le jour de l'activité,

Activités pendant les vacances :

- le paiement des activités est **obligatoire** sous 3 jours à déposer dans la boîte aux lettres (28 rue le Jolivet) sous enveloppe nominative.
- **ATTENTION :**
 - si le délai de paiement n'est pas respecté, l'inscription ne sera pas prise en compte et la place sera donnée à un autre jeune.
- Les avoirs sont valables 12 mois maximum.
- Mode de paiements acceptés : chèque à l'ordre de **Léo Lagrange Centre-Est** ou espèces, chèques ANCV

En cas d'absences ou de désistements sans justificatif médical :

- **moins de 3 jours ouvrés** avant l'activité, le paiement ne sera pas remboursé. (jour ouvré = du lundi au vendredi)
- le jour de l'activité : **la somme de 5€ sera facturée** en plus du coût de l'activité, y compris pour une activité gratuite.
- pour les séjours : **nous facturons les prestations non remboursables** (billets train, avion, hébergement, etc)

Activités baignades et nautiques :

- **Pour les sorties baignade : le brevet natation 50m est obligatoire**, à effectuer en piscine municipale, sinon apporter un gilet de sauvetage,
- **Pour les activités nautiques (exemples : canoë, canyoning, planche à voile, ect)** le test d'aisance aquatique est **obligatoire**, à effectuer en piscine municipale.

Accueil Jeunes L'Archipel

Léo Lagrange Centre-Est - 28 rue Le Jolivet 21000 Dijon

Tél 1 : 06 07 73 58 08 / Tél 2 : 06 60 06 73 32 / email : ajmansart@gmail.com

Modalités d'accueil suite (*document à conserver*)

Horaires d'arrivée et de départ de l'activité :

- Les activités en dehors des vacances : en fonction de l'activité proposée
- Les activités pendant les vacances : Les horaires de début et de fin d'activité sont indiqués sur le programme des activités.

ATTENTION : pas de départ avant la fin de l'activité, sauf sur présentation d'un justificatif écrit.

Sorties, Goûter, Pique nique :

- Pour les sorties à la journée, affaires obligatoires : un petit sac à dos avec : pique nique, bouteille d'eau, casquette, (l'été : crème solaire)
- Goûter : en sachet individuel fourni par l'accueil,
- Pique nique : fourni par les familles sans partages entre jeunes ou animateurs

Période d'octobre à avril : les mardis, jeudis et vendredis hors vacances :

- le mardi et le jeudi entre 16h et 18h, le vendredi entre 14h et 18h,

Votre enfant pourra arriver et repartir librement de l'accueil, cependant, **en dehors des locaux, il sera sous votre responsabilité.** Dans les locaux, votre enfant sera sous notre responsabilité. Sur ces temps, les jeunes pourront faire leurs devoirs, faire des jeux de sociétés ou simplement écouter de la musique, lire, discuter, s'amuser avec leurs amis.

Pour nous joindre ou nous rencontrer sur RDV :

- Téléphone au 06 07 73 58 08 ou 06 60 06 73 32 : en cas d'absence laissez nous un message, nous vous recontacterons dans les 24h ouvrables.
- Email : ajmansart@gmail.com

Fermetures :

- Hors vacances : Dimanche et Lundi toute la journée, Samedi matin,
- Vacances scolaires : Samedi et Dimanche toute la journée

Tarif :

- Nous appliquons la tarification différenciée en fonction des revenus des familles et sur la base de l'avis d'imposition sur le revenu. Méthode de calcul du quotient familial : revenu annuel du foyer fiscal (RFR) divisé par 12 mois et divisé par le nombre de parts. Majoration de 30% pour les non dijonnais.

	Quotient familial	Taux de participation au coût de revient de l'activité :
Tranche 1	< 460 €	10,00%
Tranche 2	< 600 €	20,00%
Tranche 3	< 800 €	30,00%
Tranche 4	< 1000 €	40,00%
Tranche 5	< 1400 €	50,00%
Tranche 6	> 1400 €	60,00%

Politique de confidentialité des données personnelles :

Les informations personnelles recueillies dans la fiche d'inscription sont obligatoires pour permettre l'accès de votre enfant aux activités de l'Accueil Jeunes l'Archipel. Les données nominatives recueillies ainsi que les informations sanitaires sont réservées uniquement à la direction de la structure. Vos données sanitaires sont conservées sous format papier dans un placard sous clé, pendant la durée d'inscription de l'enfant dans la structure, avant leur destruction. Les données nominatives font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées pour une durée maximale de deux ans avant qu'elles ne soient totalement détruites. Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement. Vous pourrez exercer ces droits en vous adressant :

- Par écrit : Léo Lagrange Centre Est Immeuble Le Karré 2 rue Maurice Moissonnier 69120 Vaulx-en-Velin
- Par email : privacy.llce@leolagrange.org

Les règles de fonctionnement (à conserver)

Comportements perturbateurs ou non appropriés :

- Pour le bon déroulement des activités ou du séjour, les adolescents doivent respecter les règles et les consignes données par les animateurs,
- En cas de comportement perturbateur (non respect des consignes des animateurs, violences, insultes, insolences, mise en danger de soi même ou autrui, etc), les responsables légaux seront immédiatement contactés pour une rencontre avec l'équipe d'animation. Tant que la rencontre n'aura pas eu lieu, le jeune ne pourra pas reprendre les activités.
- Si, malgré les discussions ou les sanctions, le comportement ne change pas ou perturbe trop l'équilibre du groupe, l'enfant sera exclu de l'accueil, du séjour ou du projet.

Les règles générales :

- Chaque jeune doit respecter les uns et les autres,
- Les jeunes doivent respecter le matériel, les installations et la propreté des lieux,
- Les jeunes doivent respecter le tri des déchets dans les bacs prévus à cet effet,
- Les adolescents doivent gérer de manière autonome leurs affaires personnelles : argent de poche, smartphones, etc,
- L'accueil jeunes ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'objets personnels (smartphones, tablettes, bijoux, argent de poche, etc),
- Le téléphone portable et les lecteurs MP3 seront interdits sur les temps d'activités, repas, animations, et après l'extinction des feux.
- Le tabac, l'alcool et tout produits illicites sont interdits,
- En cas d'oubli d'un des éléments demandé pour l'activité, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

Repas / Alimentation :

- Afin de préserver la santé des jeunes et dans la mesure du possible des produits biologiques seront proposés aux jeunes (produits sans pesticides et sans perturbateurs endocriniens),
- Également, dans un souci d'équilibre alimentaire, de lutte contre la malnutrition et de lutte contre l'obésité, les produits trop sucrés ou trop salés ne seront pas proposés aux jeunes (Pâtes à tartiner, bonbons, sodas, chips, etc.),
- Les repas seront équilibrés : protéines, féculents, légumes, fruits, produits laitiers,
- Pas de grignotage, un goûter pourra être proposé (vers 16h), mais cela ne sera pas systématique,
- Le projet éducatif de la Fédération précise qu'en « raison de son caractère laïque et sur le fondement de son projet éducatif, la Fédération Léo Lagrange ne répond pas favorablement aux demandes de pratiques du culte [...] ». Dans le cadre des séjours, il est alors proposé d'offrir le choix entre des menus avec viande ou sans viande, tout en tenant compte de l'équilibre nutritionnel des repas (par exemple remplacer la viande par l'oeuf, le poisson).

Autres règles en séjour :

- Dans le cas d'un séjour sous tentes :
 - les jeunes participent obligatoirement à la vie collective quotidienne : préparer les repas, mettre la table avant chaque repas, débarrasser et nettoyer les tables après chaque repas, faire la vaisselle, ranger le camping, ranger leurs tentes,
 - Pas de mixité filles / garçons dans les tentes,
- Les jeunes doivent respecter les règles spécifiques du lieu du séjour,
- Le groupe veille à la propreté des lieux et de l'environnement (sanitaires, lieux des repas, etc),
- Pas de baignade sans animateur diplômé,
- Les adolescents ne pourront pas sortir du camping ou de l'auberge sans les animateurs,
- Les départs de feu, l'utilisation de briquets ou d'allumettes sont interdits,
- Pas de grignotage entre les repas, un goûter est proposé vers 16h30,
- Le petit déjeuner se prendra entre 8h et 9h environ,
- Le déjeuner se déroulera entre 12h et 14h environ (préparation, cuisson, repas, rangement, vaisselle),
- Le dîner se déroulera entre 18h30 et 21h environ (préparation, cuisson, repas, rangement, vaisselle).
- Dans le cadre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs, nous gardons les échantillons de tous les repas préparés entre 0 et 4 degrés, pendant au moins 5 jours.

Le coucher et le lever

Tous d'abord, le sommeil des autres devra être respecté.

- Les horaires de coucher : 23h dans les tentes ou dans les chambres, les jeunes pourront chuchoter et utiliser leur smartphones de manière discrète. A partir de minuit : extinction des feux : plus aucun bruits ou chuchotement ne sera admis,
- Les horaires de lever : entre 8h et 8h45 : les jeunes ne pourront pas se lever avant 8h (sauf contraintes du programme du séjour) : les jeunes réveillés resteront au calme dans leur tente. Ils devront se lever à 8h45 au plus tard pour déjeuner et être prêt pour le début d'activité à 9h30.

Temps libre

Lors des temps libres, les jeunes pourront se déplacer dans le camping ou dans le lieu d'hébergement mais ne jamais en sortir.

Santé / Hygiène

- L'équipe d'animation veille à l'hygiène des jeunes (une douche par jour et brossage des dents matin et soir), les vêtements sont changés régulièrement. Le linge sale est rangé dans un sac dans les valises.
- Sexualité / Intimité : pas de mixité dans les tentes ou dans les chambres.

Engagement / Signature

Les règles de fonctionnement doivent être lues, comprises, acceptées et respectées par le jeune participant.e.s et par le ou les responsables légaux.

Cet engagement est finalisé par leurs signatures de la fiche d'inscription.